Le Proche-Orient d'une guerre à l'autre (1918-1945)

Premières modernisations et émancipations.

La première Guerre Mondiale a des conséquences très profondes sur le destin du Proche-Orient. Les traités de paix, qui mettent fin à l'Empire Ottoman et créent des mandats de la SDN, dessinent la carte du Proche-Orient actuel. De nouveaux pays apparaissent, mais ce ne sont pas encore des Etats Nations.
Durant l'entre deux guerres, le Proche-Orient connaît un destin contrasté : alors que le pétrole devient un enjeu géopolitique essentiel pour les pays industrialisés, la région est morcelée et soumise à un clientélisme de plus en plus dénué de scrupules de la part des Occidentaux. En même temps, elle connaît des changements importants (Turquie, Iran, Afghanistan, Irak) et un mouvement d'émancipation et d'unité arabe apparaît dans les années 1930. La Seconde Guerre Mondiale confirme l'importance stratégique du Proche-Orient et attise chez les Arabes le refus de la domination européenne.

I. Le Proche-Orient au sortir de la première guerre mondiale : un espace convoité et morcelé.

I.1. Un lourd bilan pour les populations.

Les effets de la guerre ont été considérables. Les Alliés ont exercé un blocus sur l'Empire ottoman, de leur côté les autorités turques ont multiplié les réquisitions. La production agricole et les échanges sont paralysés. L'inflation entraîne une hausse sensible du coût de la vie. Les destructions sont importantes, principalement du fait de la résistance turque à la progression anglaise. La régression démographique est forte, 325 000 hommes morts au combat, 500000 victimes civiles, victimes de la faim ou des épidémies, auxquelles il faut ajouter celles du génocide arménien (un à deux millions de morts).

En Egypte, la production de coton a diminué au profit de celle de vivres pour ravitailler les troupes ; on a réquisitionné massivement la main d'œuvre pour assurer des travaux de défense ou d'infrastructure. Les populations du Proche-Orient sortent de la guerre durement éprouvées et aspirent à une amélioration de leur situation, conformément aux promesses qui leur ont été faites par les Alliés.

I.2. Un règlement de la guerre au profit des Européens.

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

Extrait gratuit de document, le document original comporte 4 pages.

Fiche de connaissances
Le Proche-Orient (1918-1945)

• **Contrairement au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes** affirmé par le président américain Wilson, le Proche-Orient arabe, malgré l'aspiration à l'émancipation de ses peuples, reste soumis à une tutelle britannique et française sous forme de mandats de la SDN. Ceci correspond aux vues des deux puissances impériales. Pour la France, il s'agit de concrétiser, en Syrie et au Liban, le rôle traditionnel qu'elle jouait dans la région. Pour les Britanniques, il s'agit de faire pièce à la Russie : la Russie tsariste a disparu, mais les Bolcheviks, qui ont habilement renoncé à leur part des dépouilles de l 'Empire, poussent les musulmans à faire valoir leur « droit à disposer d'eux-mêmes » et représentent un danger de déstabilisation. Or, le Proche-Orient joue un rôle capital sur la route des Indes, et assure l'approvisionnement pétrolier de la flotte britannique.

• Le problème de la **dette ottomane** (la France en détient 60 %, l'Allemagne 21 % et le Royaume-Uni 14 %) est aussi au coeur du règlement de l'après-guerre. Les puissances européennes, principales créancières de l'Empire Ottoman, sont en position de force pour faire valoir leurs intérêts. Outre les banques ou les chemins de fer, ce sont les concessions pétrolières qui ont le plus d'avenir et mobilisent les ambitions européennes.
En 1919, la France exige de pouvoir récupérer la part allemande de la *Turkish Petroleum*. Les Britanniques acceptent en échange de l'abandon français de Mossoul, zone pétrolière échue au départ à la France dans les accords Sykes-Picot.

• Le **traité de Sèvres** (10 août 1920) partage les dépouilles de l' « homme malade ». Il précise les frontières de la Turquie, en Europe et au Proche-Orient. En Anatolie, une partie des provinces orientales va à l'Arménie, tandis qu'une région autonome kurde est créée au Sud Est. La Turquie renonce à tous ses droits en Égypte, en Libye et au Hedjaz. Constantinople demeure sous l'occupation alliée. Les détroits sont ouverts en temps de paix ou de guerre à tous bâtiments de commerce ou de guerre. La Syrie et la Mésopotamie sont reconnus comme États indépendants mais deviennent des mandats de la SDN. La France reçoit la Syrie et le Liban et le Royaume-Uni la Mésopotamie et la Palestine.

I.3. La Turquie de Mustapha Kémal retrouve sa souveraineté au prix d'une guerre.

• Le traité de Sèvres, signé par un gouvernement en déroute, soulève une vague d'indignation chez les Turcs qui repoussent le « diktat » de Sèvres et se rallient massivement au chef militaire nationaliste Mustafa Kemal.
Mustapha Kémal livre une guerre d'indépendance contre la Grèce d'où il sort victorieux. Le 24 juillet 1923, il impose aux Alliés le traité de Lausanne, qui efface l'humiliation du traité de Sèvres, reconnaissant à la Turquie sa souveraineté et des frontières stables. Le traité de paix est complété par une convention sur les Détroits : liberté de passage, démilitarisation des deux rives, avec des restrictions pour le passage des navires de guerre. En dépit des concessions aux Alliés, la Turquie est libre, indépendante, disposant de frontières sûres et reconnues, traitant d'égale à égale avec les autres puissances. Le sultanat est aboli, la République est proclamée le 29 octobre 1923 et le Califat aboli le 3 mars 1924.

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.